



CONVOCAATION

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

Samedi 18 novembre 2023 - 18 heures
CAMPANILE LE MANS CENTRE EST - 23 Boulevard Pablo Neruda
Zac De Gazonfier - 72000 – LE MANS

Chères adhérentes, chers adhérents,

Conformément à nos Statuts et à notre Règlement Intérieur, que vous pouvez consulter sur le site du club, vous êtes convoqués (es) à l'Assemblée Générale Élective de l'Association CAMILA-NEA.

Cette convocation est envoyée par la poste avec le matériel de vote et le protocole de vote et sera diffusée à partir de ce jour sur le site du CAMILA-NEA : www.chiensducamila.com

ORDRE DU JOUR de L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ÉLECTIVE

Unique Ordre du jour :

ÉLECTIONS STATUTAIRES POUR LE RENOUELEMENT PARTIEL DU COMITÉ

- Si un adhérent n'est pas à jour de sa cotisation 2023, le jour de l'Assemblée Générale Élective, il devra se déplacer pour s'acquitter du montant de sa cotisation 2023 et pour pouvoir voter avec le matériel de vote qui lui sera fourni sur place, mais, dans tous les cas **avant** l'ouverture du bureau de vote.
- Aucune régularisation de cotisation 2023 ne sera acceptée si l'ouverture du bureau de vote a été proclamée.
- Sur le bulletin de vote, vous ne devrez laisser **au maximum cinq noms** (rayez les noms des autres candidats).

18h - Ouverture de l'Assemblée Générale Élective

Seules seront admises à entrer en séance, les personnes à jour de cotisation et qui auront émargé la feuille de présence.

- Présentation à l'Assemblée Générale Élective de l'enveloppe contenant les bulletins de vote, sous scellés, reçus chez l'huissier Me C. GEORGES et A. THILLET, huissiers de Justice.
- Lecture du Procès-Verbal de la SCP C. GEORGES et A. THILLET, huissiers de justice associés.
- 18h30 - Ouverture du bureau de vote (la fermeture sera décidée en AG en fonction des votes sur place.
- Constitution du bureau de vote (scrutateurs) par l'Assemblée Générale (minimum 3) sous la présidence d'un membre du comité non-sortant.
- Ouverture des scellés devant l'Assemblée Générale Élective, vérification et émargement.
- Ouverture des enveloppes de vote, déposées dans l'urne transparente, pour les votes sur place.
- Dépouillement des bulletins de vote devant l'assemblée par le bureau de vote.
- Proclamation des résultats.
- Destruction des bulletins de vote en présence de l'Assemblée Générale Élective sauf en cas de réclamations concernant le déroulement des Élections, formulées sur place, dans le document prévu à cet effet.

Espérant votre présence, veuillez croire, chers adhérentes et adhérents, en l'expression de mes sentiments les plus dévoués..

Pour le Comité du CAMILA-NEA.

Renée VIZZARI

CONVOCAATION RÉUNION COMITÉ CONSTITUTIVE du NOUVEAU BUREAU du CAMILA-NEA

ORDRE DU JOUR : Election du bureau du CAMILA-NEA et trois Commissions urgentes

À l'issue de la proclamation des résultats, les membres du Comité non-sortants et les membres du Comité nouvellement élus sont priés de se rendre à la réunion comité qui se déroulera en lieu et place, pour élire le nouveau bureau, cette réunion sera dirigée par le doyen du comité, Sylvio FAUREZ comme le prévoit nos statuts :

ORDRE DU JOUR

- Élections du bureau et, comme nous le faisons, à chaque élection, nomination de trois Commissions (urgentes) :
- Présidence de la Commission des Relations Extérieures (dysplasie, cotations, titres de champion, homologations SCC).
- Présidence de la Commission des Expositions (NE, RE, TS, logistique et ring d'honneur)
- Présidence de la Commission des juges (programmation calendrier NE, RE, SP 2024).

afin de ne pas nuire au bon déroulement des activités du club.

Les autres commissions ou postes divers seront étudiés lors de la prochaine réunion Comité, sur candidatures officielles adressées à la Présidence.

Tous les postes, toutes les candidatures seront étudiés et soumis au vote au nouveau Comité.

Un appel à candidature sera diffusé sur le site du club.

Bien à vous

Sylvio FAUREZ

Président de séance pour l'Élection du bureau